

2019.12.01



MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE
(Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 035-213501943-20191212-2019_12_01-DE

République Française

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12
Date de la convocation		
6 décembre 2019		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
17 décembre 2019		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme GUÉGUIN Marie, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, M. DAUPHIN Jean-Pierre, M. DURAND Gérard, Mme BLOT Isabelle, Mme BOUTROS Stéphanie, Mme HALET Fabienne, M. COLAS Arnaud, Mme VEILLARD Sylvie, M. ORRIÈRE Franck.

Absent(e) ayant donné procuration : néant.

Absents excusés : M. GRANDAIS Gwenaël, M. MAZURE Jean-Michel, Mme BODIN Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme GUÉGUIN Marie.

2019.12.01. Débat sur le PADD

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 5 février 2010, le Conseil Municipal a engagé la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Il indique que le dossier de P.L.U. comporte notamment un volet intitulé « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (P.A.D.D.) sur lequel le Conseil doit débattre, au plus tard, deux mois avant la décision d'approbation du projet « arrêté », conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

Un premier débat est intervenu et a donné lieu à une délibération en date du 6 mars 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le P.A.D.D. mis à jour.

Les grandes thématiques sont les suivantes :

- Maîtriser l'urbanisation et préserver l'identité Montreuillaise,
 - o Accueillir de nouveaux habitants
 - o Favoriser la mixité urbaine et sociale
 - o Préserver le caractère des hameaux
 - o Prévenir le risque d'inondation
- Valoriser le cadre de vie
 - o Conforter et développer les équipements



MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE
(Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 035-213501943-20191212-2019_12_01-DE

République Française

Séance du jeudi 12 décembre 2019

- Améliorer les déplacements
- Améliorer les performances énergétiques des constructions
- Développer les communications électroniques
- Conforter l'activité économique et pérenniser l'activité agricole
 - Poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises
 - Préserver l'activité agricole
- Sauvegarder les paysages et protéger l'environnement
 - Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages
 - Protéger le patrimoine bâti communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, débat sur chacun des thèmes abordés et, par 12 voix pour, accepte les grandes orientations.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

Pour extrait conforme,
En mairie, le 16 décembre 2019
Le Maire, M. MÉNAGER Louis